

Artemisia comment aider l'Association

Chères amies et chers amis,

voici quelques informations utiles :

Le lourd travail du cabinet d'avocats Artemisia, qui a permis la mise au point de [documents pour les particuliers et les communes](#), a été financé (plus de 20 000 euros) par l'**Association Artemisia** comme déjà expliqué dans un mail précédent. C'est tout à l'honneur de la fondatrice, [Blanche Magarinos-Rey](#), d'avoir mis en place ce processus.

Vous avez la possibilité de faire des dons à l'Association Artemisia pour qu'elle reconstitue ses fonds et puisse ainsi répondre à d'autres demandes concernant l'environnement et les droits.

Mais attention : Artemisia étant basée en Belgique (du fait de ses actions souvent portées au niveau de l'Europe), **elle ne peut recevoir les chèques français**. Si vous voulez l'aider, vous devez donc :

- soit faire un don en ligne, cf <https://www.artemisia-aisbl.org/fran%C3%A7ais/nous-rejoindre/>

- soit faire un virement bancaire vers le compte suivant :
IBAN : BE70 7320 3848 7025 - BIC : CREGBEBB

Si besoin est, je rappelle que je ne perçois pas un centime pour agir ainsi contre le Linky et que je ne vends rien.

- Si un Linky vous a hélas été posé...

Les documents mis **gratuitement** à votre disposition sont utiles pour empêcher la pose du compteur Linky. Par contre, si ce compteur vous a déjà été posé, vous pouvez lancer une procédure en justice pour essayer de le faire enlever (et faire remettre un compteur ordinaire). A cet effet, vous pouvez vous adresser au Cabinet Artemisia ou à tout autre cabinet d'avocat de votre choix, par exemple un cabinet situé près de chez vous. Ces procédures sont hélas assez chères : Artemisia demande 2500 euros HT (3000 euros TTC).

Il n'y a pas de procédure collective possible (sauf de la part d'associations de consommateurs mais, vous le savez, les principales sont soumises à Enedis [ou même en affaire avec cette entreprise](#)). Chaque procédure est donc distincte et nécessite des recherches, la constitution de dossiers, etc, ce qui explique le coût élevé. Si vous avez des revenus modestes, vous pouvez [demander une aide juridictionnelle](#).

Il est à noter que le collectif de Grenoble a trouvé [une autre solution](#) qui consiste à... démonter le Linky et remettre un compteur ordinaire mais **ATTENTION**, ne faites surtout pas cela si vous n'êtes pas électricien, il y a un important danger d'électrocution.

Nous espérons obtenir le droit pour les communes et pour les particuliers de refuser les Linky mais, en attendant, vous devez par tous les moyens **empêcher la pose du Linky** car autrement il faut se lancer dans un combat long et difficile. Pour mémoire, [vous ne risquez rien, toutes les prétendues "rétorsions" sont des rumeurs inventées pour vous faire craquer...](#)

- Parasites, opportunistes, etc

Je vous ai récemment mis en garde contre les attaques absurdes portées à l'encontre du travail juridique du cabinet d'avocats Artemisia : préférez **un travail de professionnels compétents et engagés** à des élucubrations pseudo-juridiques. De même, attention au site POAL dont le seul but est de vous vendre (cher) des filtres anti-CPL dont l'efficacité est toute relative, voire nulle.

Je me dois aussi de vous mettre en garde contre [cette vidéo](#) dont ce n'est pas le contenu qui pose problème mais bien la conclusion : vous êtes invités à envoyer de l'argent... qui ne servira absolument pas à la lutte contre le Linky mais ira tout droit dans la poche de l'animateur, **un parasite bien connu des milieux militants** (il a d'ailleurs créé des problèmes chez les faucheurs d'OGM, chez les antinucléaires, etc) dont les pratiques sont [bien décrites ici](#).

J'en profite pour rappeler (certains tombent encore dans le piège) que la vidéo qui dénonce la présence d'une caméra dans le Linky **est un gag** réalisé par un site parodique. Le Linky n'a d'ailleurs pas besoin d'une caméra pour savoir tout ce que vous faites chez vous...

- Association nationale

J. Siorat, un militant anti-Linky de l'Ariège, a pris l'initiative de lancer une **association anti-Linky nationale**. Cela peut être une initiative fort utile mais, pour le moment, nous ne connaissons pas les procédures de mise en orbite de cette association (statuts, missions, revendications).

Je suis obligé de préciser que, contrairement à ce qui a été diffusé, j'ai refusé d'être "président d'honneur" ou "membre d'honneur" de cette association. Nous n'avons pas besoin de personnes plus "honorables" que les autres, nous avons besoin d'agir collectivement.

Je suis tout à fait disposé à en être un membre ordinaire, mais encore faut-il que soient proposées des modalités démocratiques de création et d'animation de cette association. A suivre...

- Rassemblement national du 22 mars

Le rassemblement est déclaré à la préfecture de Paris, la mobilisation des collectifs est très bonne, chacun peut venir avec ses banderoles et mots d'ordre, il reste à "travailler" les médias pour qu'ils couvrent notre initiative. A cet effet, vous pouvez les solliciter par exemple sur Twitter (créez vous même votre message, car les messages identiques sont peu appréciés)

Quelques exemples d'adresses sur Twitter, mais vous pouvez aussi chercher à les contacter sur FBook, par e-mail, etc

[@afpfr](#)

[@ReutersFr](#)

[@lemonde_planete](#)

[@LeMondeEcoEnt](#)

[@franceinfo](#)

[@franceinfopol](#)

[@franceinter](#)

[@LCI](#)

[@CNEWS](#)

[@BFMTV](#)

[@JJBourdin_RMC](#)

[@RMCinfo](#)

Contactez aussi SVP les candidats à l'élection présidentielle pour qu'ils viennent à notre rassemblement (du moins s'ils prennent position pour le droit de refuser les compteurs communicants !)

Stéphane Lhomme <http://refus.linky.gazpar.free.fr>